



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA MOSELLE**

**Direction départementale des territoires**  
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Antoine SCHWARTZ

Tél. : 03 87 28 30 87

Fax : 03 87 02 79 32

Mél : antoine.schwartz@moseille.gouv.fr

Réf. : AS

**Objet : Dossier de déclaration concernant :**  
**Le projet de réhabilitation écologique de la « Horn »**  
**dans le centre ville de Bitche**

**Monsieur le Président**  
**de la Communauté de Communes**  
**du pays de Bitche**  
**38 rue du Colonel Teyssier**  
**57230 BITCHE**

Metz, le 9 décembre 2013

**PJ** - Récépissé de déclaration  
- Fiche descriptive des travaux

Madame,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif au :

➤ **Projet de réhabilitation écologique de la « Horn » dans le centre de la ville de BITCHE.**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 9 décembre 2013, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

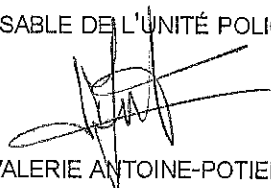
Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de BITCHE où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER